

POINT DE SITUATION

30 AVRIL
2020

> LA SURVEILLANCE DE L'ÉPIDÉMIE

La situation est stable par rapport au 29 avril 2020.

La Martinique compte **179 cas confirmés** (+1 par les laboratoires privés) et le nombre de **patients hospitalisés en réanimation est stable à 5** (+0).

Parmi les 179 cas confirmés :

- Il y a 89 femmes et 90 hommes
- 1 est âgé de 0 à 14 ans
- 41 sont âgés de 15 à 44 ans
- 76 ont entre 45 et 64 ans
- 45 sont âgés de 65 à 74 ans
- Et 16 ont plus de 75 ans

14 décès, signalés par le CHU de Martinique, sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel, le 24 avril, **le nombre cumulé de cas symptomatiques estimés** à partir des données des médecins sentinelles depuis le début de l'épidémie était de **361**.

Le nombre de personnes guéries est de 83.

Ces données seront actualisées une fois par semaine.

> VACCINATION DES NOURRISSONS

Même pendant le confinement, il est important de ne pas négliger la vaccination des nourrissons.

- Cette année, en raison de la crise sanitaire et du confinement, les actions habituelles de sensibilisation n'ont pas pu être menées dans le cadre de la Semaine européenne de la vaccination.
- Or, il est important de rappeler que la vaccination est une chance et qu'elle permet de vaincre de nombreuses maladies.
- Il reste indispensable de poursuivre la vaccination des nourrissons durant l'épidémie de Covid-19 et, cela, malgré les mesures de confinement.
- Les vaccins obligatoires prévus dans le calendrier des vaccinations sont indispensables car ils les protègent efficacement et durablement contre des maladies infectieuses parfois graves ou mortelles.
- Tout retard de vaccination expose l'enfant à un risque.
- Pour les enfants de moins de 2 ans, la vaccination, inscrite dans le suivi médical des nourrissons, est réalisée lors des examens systématiques. Il est donc vivement conseillé de prendre contact avec son médecin pour réaliser les vaccinations de nourrissons, même en période de confinement.
- Les cabinets médicaux mettent en place toutes les mesures barrières nécessaires à une prise en charge sécurisée, avec, par ailleurs, des salles d'attentes moins remplies du fait de certaines consultations organisées à distance.